

Registre des délibérations - Délibération n° 11 : 20/03/2018

COTISATIONS ANNUELLES 2018 DU MUSÉE DE LA CAMARGUE AUX RÉSEAUX CULTURELS ET TOURISTIQUES

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teisserre
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minoretti
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Rémi Lingueglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	19	19

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	46

Date de convocation 18/12/2017 RC - 694/695



Parc naturel régional

de

Camargue

Délibération n° 11 : 20/03/2018

COTISATIONS ANNUELLES 2018 DU MUSÉE DE LA CAMARGUE AUX RÉSEAUX CULTURELS ET TOURISTIQUES

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, adhérent des offices de tourisme des communes d'Arles, de Port Saint-Louis du Rhône et des Saintes-Maries-de-la-Mer, cotise annuellement afin de participer au financement des documents de diffusion des offres commerciales, culturelles et touristiques des opérateurs de Camargue et des activités mises en œuvre par le Musée de la Camargue et les Services du Parc.

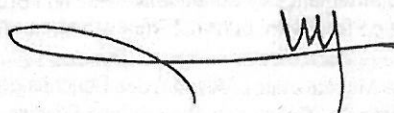
Les partenaires locaux qui s'inscrivent dans une démarche de valorisation des activités caractéristiques de la Camargue diffusent également de l'information. Ces partenariats et soutiens mutuels qui lient les opérateurs et diffuseurs entre eux sont essentiels car ils participent à la mise en cohérence des offres, à leur richesse, et contribuent à l'image de la Camargue.

Certains des partenaires requièrent une cotisation. Pour l'année 2018, les cotisations suivantes sont proposées :

- Maison de la transhumance de Salon-de-Provence pour un montant de 50€
- Office de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer pour un montant de 197€
- Office de tourisme de Port Saint-Louis-du-Rhône pour un montant de 30€
- Fédération des Écomusées et Musées de Société (FEMS) pour un montant de 200€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à inscrire au budget primitif la somme de 477 €uros au titre des cotisations annuelles 2018 du Musée de la Camargue aux réseaux culturels et touristiques.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **26 MARS 2018**
Et de l'affichage effectué le **26 MARS 2018**



Parc
naturel
régional
de Camargue

Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

